

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION
TOURNOI de FUTSAL de la LIGUE OUEST
Samedi 24 mars 2018
Saint Jacques de la Lande (35)

Annexe 1 : Plan d'accès

1. GÉNÉRALITÉS

La phase régionale n'a abouti à aucun match. Par conséquent, un tournoi unique de futsal sera donc organisé. Cette rencontre se déroulera le samedi 24 mars de 14h30 à 18h30 au gymnase Salvador Allendé situé au 115 Place Salvador Allende, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande.

Le vainqueur de cette journée participera au championnat national de Futsal de la FCD du 15 au 17 juin à Bourges (18).

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club Organisateur : VRASAD

Contact : Vylas CHITDARA Mail : vylas.chitdara@gmail.com

b) Conseiller technique :

Vylas CHITDARA – 06 86 37 94 16 – Mail : vylas.chitdara@gmail.com

c) Règlement particulier :

Les rencontres se disputeront conformément aux règles de la Fédération Française de Futsal.

d) Participation :

Les équipes doivent être composées de 5 joueurs dont le gardien avec 4 remplaçants maximum.

ATTENTION, POUR PARTICIPER CHAQUE JOUEUR ou JOUEUSE DEVRA ÊTRE EN POSSESSION DE LA LICENCE FCD saison 2017/2018.

Un contrôle sera fait avant le début du tournoi, si un joueur ne peut présenter sa licence, il ne pourra pas jouer.

e) Arbitrage :

L'arbitrage sera assuré deux arbitres officiels de la Fédération Française de Football.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Accueil :

À 14h30 à la caserne Mayran au gymnase Salvador Allendé situé au 115 Place Salvador Allende, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande.

b) Transport :

A la charge des clubs.

c) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

d) Tenue :

Les maillots doivent être uniformes. Tous les joueurs d'une équipe doivent porter le même équipement dont la couleur se distingue nettement de celle des joueurs adverses et de l'arbitre. Le club organisateur disposera de jeux de chasubles afin de pallier l'utilisation de maillots de couleur voisine par deux clubs. **Chaussures de sport propres à n'utiliser qu'en salle.**

e) Pot de clôture et récompenses :

Le pot de clôture se déroulera après la fin des matchs à 17h30.

Un membre du comité Directeur de la Ligue Ouest remettra les récompenses.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque joueur devra être en possession de sa licence FCD 2017-2018. L'aptitude médicale est du ressort de chaque participant et également sous la responsabilité du club qui a engagé ses adhérents à cette compétition.

Droits de participation :

5€ par participant, une facture sera adressée au club à l'issue de la compétition.

Les engagements se feront exclusivement à l'aide de SYGEMA avant le **16 mars 2018** terme de rigueur.

b) Financement :

L'organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest la facture afférente à la prise en charge des frais d'arbitrage ainsi qu'au pot de clôture. **Elle devra être établie au nom de la ligue Ouest FCD.**

c) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (Véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club).

d) Compte-rendu :

Le compte rendu de ce tournoi sera adressé à ligue Ouest ainsi qu'à la commission communication par le CTS.

Email : bussard.patrick@wanadoo.fr

e) Droit à l'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion des matchs de futsal et sur lesquelles il pourrait apparaître, à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD l'objectif est de développer les «bonnes pratiques» d'où l'obligation :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Destinataires (par courriel) :

- Président de la Ligue Ouest
- Membres du comité directeur de la Ligue
- Trésorier général de la Ligue
- Présidents des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif futsal de la Ligue

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest
Coordonnateur des activités



ANNEXE 1

PLAN D'ACCÈS

Gymnase Salvador Allendé, 115 place Salvador Allendé, 35136 Saint Jacques de la Lande

